



Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2024

SA HYDRO-EXPLOITATIONS

9, avenue Bugeaud
75 116 PARIS

CERAC SAS

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Hydro Exploitations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe SA HYDRO-EXPLOITATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

CERAC SAS

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons été conduits à examiner le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des écarts d'acquisition comme décrit aux paragraphes 4.3.1 et 7.1 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

CERAC SAS

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CERAC SAS

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bayonne, le 14 Juin 2024

CERAC SAS

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emmanuelle Roux', written in a cursive style.

Emmanuelle Roux

Présidente

GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS

Etats financiers consolidés établis en application des règles comptables françaises au 31 décembre 2023

S.A. GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1 968 000 €

9, Avenue Bugeaud

75 116 Paris

RCS Paris 775 554 595

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs immobilisés		22 689	22 403
Immobilisations incorporelles	7.1	7 897	8 412
Immobilisations corporelles	7.2	14 789	13 987
Immobilisations financières	7.3	4	5
Actifs circulants		5 433	6 365
Stocks et en-cours	7.4		2
Clients et comptes rattachés	7.5	765	712
Autres créances et comptes de régularisation	7.6	1 708	2 233
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7.7	2 960	3 418
Total Actif		28 123	28 768
Capitaux propres		4 025	2 601
Capitaux propres (Part du Groupe)		4 049	2 601
Capital social	7.8	1 968	1 968
Primes liées au capital		1 908	1 908
Réserves consolidées		(1 277)	(1 075)
Résultat net (Part du Groupe)		1 449	(201)
Intérêts minoritaires		(24)	
Réserves des minoritaires		(50)	
Intérêts minoritaires de la période		25	
Droits des concédants	4.3.2	513	570
Dettes		24 098	26 168
Provisions pour risques et charges	7.9	9	10
Dettes		23 575	25 588
Emprunts et dettes financières	7.10	18 140	21 558
Fournisseurs et comptes rattachés	7.11	2 300	1 241
Autres dettes et comptes de régularisation	7.12	3 136	2 789
Total Passif		28 123	28 768

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	8.1	3 704	2 386
Autres produits d'exploitation	8.2	184	232
Produits d'exploitation		3 887	2 618
Achats consommés	8.3	(68)	(55)
Services extérieurs	8.4	(2 210)	(1 510)
Charges de personnel	8.5	(165)	(142)
Impôts et taxes	8.6	(193)	(151)
Dotations aux amortissements	8.7	(1 187)	(1 102)
Provisions et dépréciations nettes	8.7	0	45
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		65	(297)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	8.7	(551)	(450)
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(486)	(747)
Produits financiers		93	5
Charges financières		(890)	(220)
Résultat financier	8.8	(797)	(215)
Résultat courant		(1 283)	(962)
Produits exceptionnels		3 000	908
Charges exceptionnelles		(403)	(64)
Résultat exceptionnel	8.9	2 596	845
Impôts sur le résultat	8.10	161	(83)
Résultat net des entités intégrées		1 474	(201)
Quote part de résultat des entités mise en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 474	(201)
<i>Dont Part du Groupe</i>		<i>1 449</i>	<i>(201)</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>25</i>	

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net total des sociétés consolidées		1 474	(201)
Dotations/Reprises aux amortissements et provisions	8.7	1 940	1 117
Amortissement financier de caducité sur droits des concédants	3.3.2	(57)	(79)
Intérêts financiers non décaissés	8.8	0	27
Elimination des plus ou (moins) values de cession	8.9	(2 708)	(405)
Elimination de la variation des impôts différés	7.12	(177)	21
Marge brute d'autofinancement (MBA)		473	480
Variation des stocks nets	7.13	2	1
Variation des créances clients nettes	7.13	(53)	(154)
Variation des autres créances nettes	7.13	1 059	(1 535)
Variation des dettes fournisseurs	7.13	1 058	115
Variation des autres dettes	7.13	812	1 429
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFR)		2 878	(144)
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité (A)		3 351	335
Acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes)	7.2	(3 095)	(5 002)
Cessions d'immobilisations (nettes des créances)		(0)	600
Incidence des variations de périmètre	6.1	2 702	(9 553)
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)		(392)	(13 955)
Augmentations des dettes financières	7.9	8 000	15 043
Remboursement des emprunts et intérêts décaissés	7.9	(11 510)	(522)
Trésorerie provenant des opérations de financement (C)		(3 510)	14 521
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)		(549)	902
Trésorerie nette à l'ouverture	7.7	3 398	2 497
Trésorerie nette à la clôture	7.7	2 849	3 398
Variation de trésorerie nette		(549)	902

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres (Part du Groupe)	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 968	1 908	(682)	(405)	2 789		2 789
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(405)	405			
Résultat net de l'exercice				(201)	(201)		(201)
Subventions d'investissements			13		13		13
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 968	1 908	(1 074)	(201)	2 601		2 601
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(201)	201			
Résultat net de l'exercice				1 449	1 449	25	1 474
Subventions d'investissements							
Variations de périmètre						(50)	(50)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	1 968	1 908	(1 275)	1 449	4 049	(24)	4 025

SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Présentation du Groupe HYRO EXPLOITATIONS.....	8
2.	Faits significatifs de l'exercice.....	10
3.	Faits significatifs de l'exercice précédent.....	10
4.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	11
4.1.	Base de préparation des états financiers consolidés.....	11
4.1.1.	Référentiel comptable	11
4.1.2.	Utilisations d'estimations de la Direction	11
4.2.	Modalités de consolidation	11
4.2.1.	Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées	11
4.2.2.	Méthodes de consolidation	12
4.2.2.1.	Participations contrôlées exclusivement : intégration globale	12
4.2.2.2.	Opérations éliminées dans les états financiers consolidés	12
4.2.2.3.	Intérêts minoritaires.....	12
4.3.	Méthodes comptables et règles d'évaluation	13
4.3.1.	Ecart d'acquisition	13
4.3.2.	Comptabilisation des concessions et autorisation d'exploitation : immobilisations sous concession et droits des concédants.....	13
4.3.3.	Autres immobilisations corporelles et incorporelles	14
4.3.4.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés	14
4.3.5.	Contrats de location simple	14
4.3.6.	Dépréciation des actifs immobilisés.....	15
4.3.7.	Immobilisations financières.....	15
4.3.8.	Stocks	15
4.3.9.	Créances clients et dettes fournisseurs.....	15
4.3.10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	15
4.3.11.	Avantages du personnel	15
4.3.12.	Autres provisions pour risques et charges	16
4.3.13.	Provisions pour renouvellement.....	16
4.3.14.	Dettes financières.....	16
4.3.15.	Reconnaissance des revenus.....	16
4.3.16.	Fiscalité.....	17
4.3.16.1.	Impôts sur les sociétés.....	17
4.3.16.2.	Impôts différés	17
4.3.17.	Résultat exceptionnel	17
5.	Informations relatives au périmètre de consolidation	18
6.	Informations permettant la comparabilité des comptes.....	18
6.1.	Variation de périmètre	18
6.2.	Variation de périmètre sur l'exercice précédent.....	19
6.3.	Changement de présentation et méthodes comptables	19
7.	Informations relatives aux postes du bilan consolidé	20
7.1.	Immobilisations incorporelles.....	20
7.2.	Immobilisations corporelles.....	22
7.3.	Immobilisations financières	24
7.4.	Stocks et en-cours.....	24
7.5.	Créances	24
7.6.	Autres créances	25
7.7.	Trésorerie nette	25
7.8.	Capitaux propres	26
7.8.1.	Capital social.....	26
7.8.2.	Dividendes.....	26
7.9.	Provisions pour risques et charges.....	27
7.10.	Emprunts et dettes financières	28
7.11.	Dettes fournisseurs.....	29

7.12.	Autres dettes	30
7.13.	Impôts différés	30
7.14.	Détail du Besoin en fonds de roulement.....	31
8.	Informations relatives aux postes du compte de résultat	32
8.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	32
8.2.	Autres produits d'exploitation.....	32
8.3.	Achats consommés	32
8.4.	Services extérieurs.....	33
8.5.	Impôts et taxes	33
8.6.	Charges de personnel	33
8.7.	Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	34
8.8.	Résultat financier.....	34
8.9.	Résultat exceptionnel	35
8.10.	Impôts sur le résultat.....	35
9.	Autres informations.....	37
9.1.	Évènements postérieurs à la clôture.....	37
9.2.	Gestion des risques financiers	37
9.3.	Transactions avec les parties liées	38
9.4.	Information sectorielle	38
9.5.	Effectif	38
9.6.	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	38
9.7.	Engagements hors bilan.....	39
9.8.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	39

1. Présentation du Groupe HYRO EXPLOITATIONS

Ce document contient les comptes consolidés annuels de la société HYDRO EXPLOITATIONS et de ses filiales, désignées sous l'appellation « Groupe HYDRO EXPLOITATIONS » ou « Groupe », pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

HYDRO EXPLOITATIONS est une société anonyme de droit français et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 554 595. Son siège social est situé au 9 Avenue Bugeaud à Paris (75116).

Les actions de la société HYDRO EXPLOITATIONS sont cotées sur le marché libre Euronext Access.

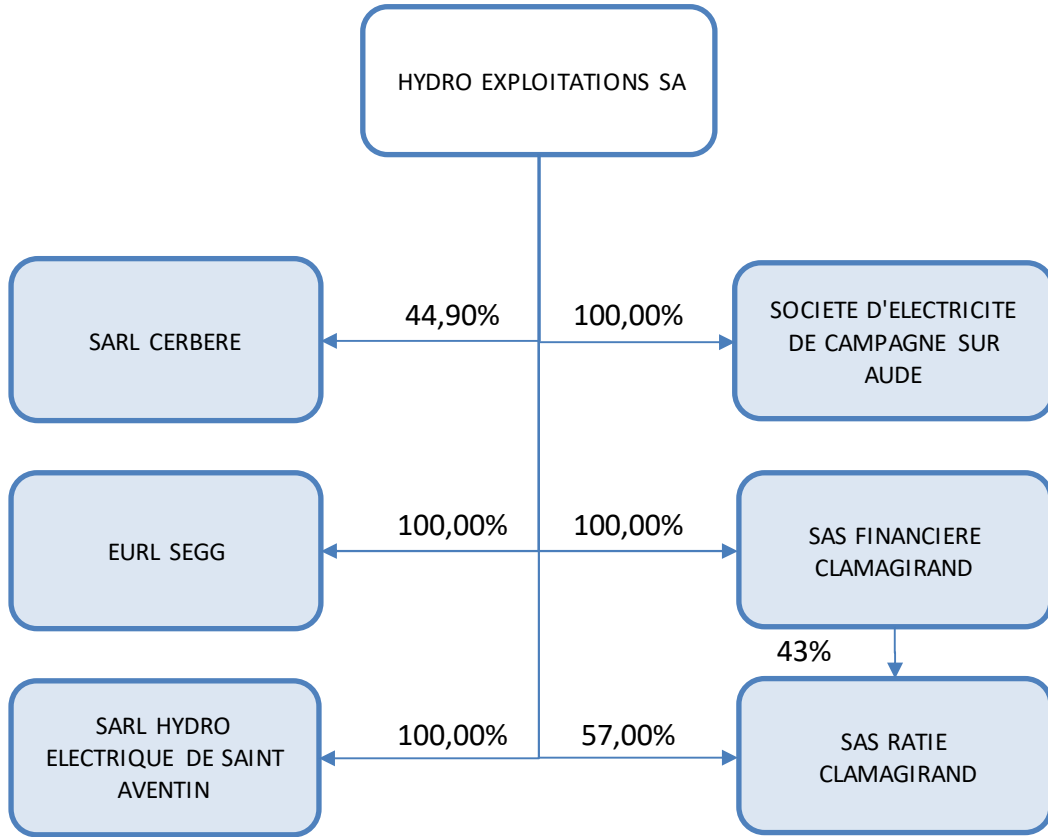
Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises et ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2024.

Les comptes consolidés ont fait l'objet d'un audit.

Le Groupe HYDRO EXPLOITATIONS est spécialisé dans la production de petite électricité à partir de l'énergie hydraulique et exploite au 31 décembre 2023 les différents droits d'eau suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Département	Nature des droits d'eau	Fin des droits d'eau
Campagne	11 - Aude	Autorisation	2056
Mondavezan	31 - Haute Garonne	Concession	2019
Labastidette	31 - Haute Garonne	Concession	2014
Saint Aventin	31 - Haute Garonne	Autorisation	2017
Cerbère - Rebouc	65 - Hautes Pyrénées	Concession	2028
Clairac	46 - Lot	Concession	2030
Touzac	46 - Lot	Concession	2016
Auterive	31 - Haute-Garonne	Concession	2031

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2023



2. Faits significatifs de l'exercice

Le billet à ordre trimestriel de 5 M€ a été renouvelé le 28 janvier 2023 et le 28 avril 2023 avec un taux d'intérêt annuel de 3,757% et une échéance au 28 juillet 2023.

La Direction a procédé le 30 août 2023 au refinancement de l'acquisition des sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND aux termes d'un contrat de crédit pour 8 M€ conclu auprès de la banque CIC SUD OUEST.

Aux termes d'un acte de cession en date du 19 décembre 2023, la société CIE AMENAGEMENT COTEAUX DE GASCOGNE (CACG) et la société AREC PRODUCTION ont acquis 55,10% du capital social et des droits de vote de la société CERBERE au prix de 2 752 K€.

3. Faits significatifs de l'exercice précédent

La société HYDRO EXPLOITATION a acquis le 31 mars 2022 l'intégralité des titres de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND qui détient 42,55% de la société RATIE CLAMAGIRAND, et 57.45% de la société RATIE CLAMAGIRAND. Ces sociétés détiennent deux centrales hydroélectriques sur Auterive (31). Les deux centrales disposent néanmoins d'un seul point de livraison, et sont considérées comme une seule installation pour EDF OA.

Cette acquisition pour un montant de 9,8 M€ a été financée par la société HYDRO EXPLOITATION au moyen de l'émission d'un emprunt de 10 M€.

4. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

4.1. Base de préparation des états financiers consolidés

4.1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables et règles en vigueur en France définis par le Code de commerce (art. L.123-12 et suivants et R.123-172 à R.123-208) et par le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés et règlement ANC n°2014-03 actualisé en 2019).

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est le millier d'Euro (K€).

4.1.2. Utilisations d'estimations de la Direction

L'établissement des états financiers implique de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. La direction est amenée à réviser ces estimations en fonction de l'expérience passée et de sa vision du marché.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement sur les éléments suivants :

(a) Provisions

La Direction analyse avec ses conseils juridiques les litiges et évalue les provisions à comptabiliser s'il est nécessaire de réaliser une sortie de trésorerie pour le Groupe.

(b) Provisions pour renouvellement

La Direction analyse avec les autorités de régulation et évalue les dépenses de renouvellement de certains actifs concernés par l'obligation de maintien en bon état des ouvrages concédés.

(c) Impôts différés sur déficits fiscaux reportables

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont comptabilisés si la Direction dispose d'une visibilité suffisante dans la récupération de ces déficits fiscaux reportables au regard des règles fiscales d'imputation et d'étalement.

4.2. Modalités de consolidation

4.2.1. Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées

Les présents comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes sociaux des sociétés filiales de la société HYDRO EXPLOITATIONS. Tous ces comptes sont arrêtés au 31 décembre 2023 et couvrent une période de 12 mois.

Les comptes individuels relatifs aux périodes présentées des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenues pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

4.2.2. Méthodes de consolidation

4.2.2.1. Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles à la date de clôture des comptes sont pris en considération.

Les états financiers de filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante dits « Part du Groupe », et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « Intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité intégrée globalement et les autres entités consolidées.

4.2.2.2. Opérations éliminées dans les états financiers consolidés

Dans les états financiers consolidés il est procédé à l'élimination des éléments suivants :

- Comptes réciproques de créances et de dettes ;
- Opérations internes au Groupe (achats, ventes, dividendes, marges internes ...) ;
- Provisions constituées au titre d'entités consolidées ;
- Toute autre opération impliquant deux, ou plus, entités du Groupe.

4.2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés pour leur valeur comptable dans les états financiers.

Les intérêts dans les capitaux propres et le résultat net des entreprises intégrées globalement revenant aux associés ou actionnaires autres que l'entreprise consolidante sont présentés dans des rubriques distinctes :

- au passif du bilan consolidé, en dehors des capitaux propres groupe et des dettes,
- au compte de résultat, après le résultat net total dans le compte de résultat consolidé.

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

4.3. Méthodes comptables et règles d'évaluation

4.3.1. Ecart d'acquisition

Le Groupe comptabilise les acquisitions d'entité selon la méthode dite de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition à l'actif immobilisé. Les écarts d'évaluation reconnus sur les actifs identifiables sont limités afin de ne pas créer un écart d'acquisition négatif.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. La durée retenue par la Direction est de 20 ans.

Le Groupe apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le Groupe, principalement selon la méthode d'un multiple d'Ebitda. Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le Goodwill est présenté au sein de la rubrique « Immobilisations incorporelles » suite à l'application du Règlement ANC n°2020-01.

4.3.2. Comptabilisation des concessions et autorisation d'exploitation : immobilisations sous concession et droits des concédants

Les immobilisations relatives aux concessions et autorisations d'exploitation des droits d'eau sont comptabilisées à l'actif du bilan du Groupe conformément à l'article 621-8 du Référentiel comptable français.

Les immobilisations sous concession ou autorisation d'exploitation ont une nature de bien de retour compte tenu de l'obligation de restitution à la fin de la période de concession ou d'autorisation d'exploitation, et font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur la durée de vie économique des installations.

Un amortissement financier de caducité est comptabilisé sur la durée restant à courir sur la concession ou d'autorisation d'exploitation pour les équipements et installations dont le contrat prévoit qu'ils seront remis à titre gratuit au concédant. L'amortissement financier de caducité est présenté dans le poste « Autres charges » et constitue une charge d'exploitation du résultat. L'amortissement financier de caducité est comptabilisé en contrepartie du poste « Droits aux concédants », et ayant un caractère financier est présenté en « Autres fonds propres » au passif du bilan consolidé. Le poste « Droits aux concédants » est soldé à la fin de la durée de la concession ou de l'autorisation d'exploitation en contrepartie de la valeur brute des équipements et installations restitués.

Les dépenses immobilisées relevant de la simple obligation d'entretien ne font pas l'objet d'un amortissement financier de caducité.

Des provisions pour renouvellement sont constituées sur les actifs concernés par une obligation de maintien en bon état (cf. Note 4.3.13 ci-après), en particulier les éléments de maçonnerie des canaux d'aménée.

4.3.3. Autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition ou de production, ou leur juste valeur si elles ont été acquises dans le cadre d'une acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations liées à des pertes de valeur constatées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Lorsque cela est applicable, le coût total de l'actif corporel est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément étant comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation ont été déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en fonction de leur utilisation probable. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 35 ans
Agencement des constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	4 à 10 ans
Terrains et agencements	Linéaire	50 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans

4.3.4. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail et contrats assimilés, c'est-à-dire les contrats transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû. Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe. Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

4.3.5. Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de crédit-bail et contrats assimilés et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

4.3.6. Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, à durée de vie définie ou indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Des tests de dépréciation sont éventuellement réalisés en comparant la valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

4.3.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Participations ne répondant pas aux critères présentés en note Participations contrôlées exclusivement : intégration globale, et les participations répondant aux critères présentés en note Participations contrôlées exclusivement : intégration globale mais non consolidées du fait de leur caractère non significatif. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.
- Dépôts et cautionnements : ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

4.3.8. Stocks

Les stocks sont composés de petits éléments nécessaires à la maintenance des centrales.

4.3.9. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur et principalement composées de la différence entre le chiffre d'affaires constaté à l'avancement et les encaissements reçus des clients.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur de recouvrement estimée, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés, est inférieure à la valeur comptable.

4.3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme offrant une grande liquidité et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme sont évalués à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4.3.11. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués et présentés selon :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales et les primes payables. Ces avantages à court terme sont présentés dans le compte de résultat sur la ligne « Charges de personnel » ;

- Les avantages à long terme, telles que les médailles du travail et les indemnités pour départ en retraite.

Les engagements de retraite supportés par le Groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière et des régimes de retraites complémentaires. La législation prévoit que les indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraites selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013. Le Groupe n'a pas appliqué les dispositifs de plafonnement des droits au titres des engagements postérieurs à l'emploi suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02.

Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie activité des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles et le coût des services passés sont constatés immédiatement en compte de résultat. Ces engagements sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont présentées en Note 7.9.

4.3.12. Autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources mais dont l'échéance reste incertaine. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

4.3.13. Provisions pour renouvellement

Les contrats de concession et d'autorisation imposent au Groupe le maintien en bon état de certains actifs, en particulier les maçonneries des canaux d'amenée. Une provision pour renouvellement est comptabilisée au bilan dès lors que les actifs concernés seront remis à titre gratuit à la fin de la période de concession. Ces provisions sont constituées principalement sur un cycle triennal de renouvellement des biens identifiés avec concertation des autorités de régulation. Ces provisions sont reprises en résultat l'année d'exécution des travaux dont les coûts sont présentés principalement dans le poste « Maintenance et entretien ».

4.3.14. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur juste valeur au moment de leur acquisition puis sont comptabilisées ultérieurement au coût amorti.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du Règlement ANC 2020-01 consistant à étaler sur la durée de vie de l'emprunt les frais d'émission dès lors que l'impact dans les comptes consolidés est jugé significatif.

4.3.15. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du rythme de production d'électricité et des tarifs négociés avec les opérateurs électriques.

4.3.16. Fiscalité

4.3.16.1. Impôts sur les sociétés

Les filiales du Groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Une intégration fiscale a été mise en place et comprend au 31 décembre 2023 les sociétés SA HYDRO EXPLOITATIONS, EURL SEGG, SARL HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN et SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, FINANCIERE CLAMAGIRAND et RATIE CLAMAGIRAND.

4.3.16.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur dans les états financiers consolidés d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Les différences permanentes telles que les dépréciations des écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une fiscalité différée.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation des impôts différés sont ceux relatifs à l'entité fiscale dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif. Le taux d'imposition retenu pour les sociétés françaises est de 25% pour les bases de retournement en 2022 et au-delà.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs sont présentés en position nette (impôts différés nets) de l'entité fiscale formée par le groupe fiscalement intégré.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

4.3.17. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent.

5. Informations relatives au périmètre de consolidation

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SA HYDRO EXPLOITATIONS	100,0%	100,0%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
EURL SEGG	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SARL CERBERE	44,90%	44,90%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SARL HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,00%	Intégration globale
SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,00%	Intégration globale
SAS RATIE CLAMAGIRAND	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,00%	Intégration globale

Le périmètre de consolidation comprend 7 entités consolidées au 31 décembre 2023 contre 7 entités au 31 décembre 2022.

6. Informations permettant la comparabilité des comptes

6.1. Variation de périmètre

La société HYDRO EXPLOITATION a cédé 55% des titre de CERBERE pour une valeur de 2 752K€ conduisant à la présentation d'une plus-value consolidée de 2 702 K€.

Des frais complémentaires de 50 K€ ont été constatés en 2023 suite à l'achat des titres de RATIE CLAMAGIRAND.

Les flux de trésorerie sur les variations de périmètre de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cession de titres CERBERE	2 752	(4 068)
Frais d'acquisition des titres FINANCIERE CLAMAGIRAND		(122)
Trésorerie acquise FINANCIERE CLAMAGIRAND		14
Acquisition des titres RATIE CLAMAGIRAND		(5 496)
Frais d'acquisition des titres RATIE CLAMAGIRAND	(50)	(165)
Trésorerie acquise RATIE CLAMAGIRAND		284
Incidence des variations de périmètre	2 702	(9 553)

6.2. Variation de périmètre sur l'exercice précédent

La société HYDRO EXPLOITATION a acquis le 31 mars 2022 les titres de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, société holding portant 42,55% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND située à Auterive (31) pour un montant de 4 190 K€ ainsi que 57,45% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND, société d'exploitation détentrice de deux centrales hydroélectriques située à Auterive (31) pour un montant de 5 661 K€.

Les comptes utilisés pour l'évaluation des actifs et passifs identifiables acquis et l'affectation du coût d'acquisition sont ceux au 31 mars 2022, conduisant à un droit d'eau de 8 145 K€ présenté dans le poste écart d'acquisition.

Les flux de trésorerie sur les variations de périmètre de l'exercice sont les suivants :

La société HYDRO EXPLOITATION a acquis le 31 mars 2022 les titres de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, société holding portant 42,55% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND située à Auterive (31) pour un montant de 4 190 K€ ainsi que 57,45% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND, société d'exploitation détentrice de deux centrales hydroélectriques située à Auterive (31) pour un montant de 5 661 K€.

Les comptes utilisés pour l'évaluation des actifs et passifs identifiables acquis et l'affectation du coût d'acquisition sont ceux au 31 mars 2022, conduisant à un droit d'eau de 8 145 K€ présenté dans le poste écart d'acquisition.

6.3. Changement de présentation et méthodes comptables

Il n'existe pas de changement de présentation par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

7. Informations relatives aux postes du bilan consolidé**7.1. Immobilisations incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles brutes					
Ecart d'acquisition (1)	11 027			38	11 065
Logiciels informatiques	439				439
Total	11 466			38	11 503
Amortissements et dépréciations					
Ecart d'acquisition (1)	(2 624)	(551)			(3 175)
Logiciels informatiques	(430)	(1)			(431)
Total	(3 054)	(553)			(3 607)
Immobilisations incorporelles nettes	8 412	(553)		38	7 897

(1) Les écarts d'acquisition, amortis sur une durée de 20 ans, sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CERBERE	12	24
SAINT AVENTIN	408	540
RATIE CLAMAGIRAND	7 877	7 839
Ecarts d'acquisition nets	8 296	8 403
Ecarts d'acquisition à l'ouverture	8 403	708
Dotations aux amortissements	(551)	(450)
Variations de périmètre	38	8 145
Ecarts d'acquisition à la clôture	7 889	8 403

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles brutes					
Ecart d'acquisition (1)	2 882			8 145	11 027
Logiciels informatiques	400			39	439
Total	3 282			8 184	11 466
Amortissements et dépréciations					
Ecart d'acquisition (1)	(2 174)	(450)			(2 624)
Logiciels informatiques	(390)	(1)		(39)	(430)
Total	(2 564)	(451)		(39)	(3 054)
Immobilisations incorporelles nettes	718	(451)		8 145	8 412

7.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	31 décembre 2023
Immobilisations corporelles brutes					
Terrains	100				100
Agencements et aménagement sur terrains	77				77
Constructions et agencements	10 285	1 218	(316)		11 187
Immobilisations corporelles en cours	1 334	485		(1 333)	486
Installation technique, matériels & outillage	13 608	866	(355)	1 333	15 452
Autres immobilisations corporelles	215	4			219
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	295		(291)		4
Total	25 912	2 573	(961)		27 524
<i>Dont location financement</i>	29				29
Amortissements et dépréciations					
Agencements et aménagement sur terrains	(45)	(14)			(59)
Constructions et agencements	(4 694)	(434)	316		(4 812)
Installations techniques, matériels et outillages	(6 991)	(932)	262		(7 661)
Autres immobilisations corporelles	(196)	(7)			(203)
Total	(11 926)	(1 387)	578		(12 735)
<i>Dont location financement</i>	(29)				(29)
Immobilisations corporelles nettes	13 987	1 186	(384)		14 789

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles brutes						
Terrains	78		(9)	(0)	32	100
Agencements et aménagement sur terrains	77					77
Constructions et agencements	4 626	3 051	(476)	0	3 084	10 285
Immobilisations corporelles en cours	2 990	(1 656)				1 334
Installations techniques, matériels et outillages	8 059	3 947	(1 614)		3 216	13 608
Autres immobilisations corporelles	230	3	(32)	(0)	14	215
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	466	(171)				295
Total	16 525	5 174	(2 132)	(0)	6 346	25 912
<i>Dont location financement</i>	29					29
Amortissements et dépréciations						
Agencements et aménagement sur terrains	(39)	(6)				(45)
Constructions et agencements	(3 271)	(346)	567		(1 644)	(4 694)
Installations techniques, matériels et outillages	(5 524)	(738)	1 524		(2 253)	(6 991)
Autres immobilisations corporelles	(204)	(10)	32		(14)	(196)
Total	(9 037)	(1 100)	2 123		(3 912)	(11 926)
<i>Dont location financement</i>	(29)		29		(29)	(29)
Immobilisations corporelles nettes	7 488	4 074	(9)	(0)	2 434	13 987

7.3. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2023
Immobilisations financières					
Titres immobilisés	0,48				0,48
Dépôts de garantie et cautionnements versés	4				4
Total	5			(1)	4

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Immobilisations financières					
Titres immobilisés	0	0	0	0	0
Dépôts de garantie et cautionnements versés	1	0	0	3	4
Total	1	0	0	3	5

7.4. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
stocks et en-cours de production	0	2
Dépréciations des stocks	0	0
Stocks et en-cours nets	0	2

7.5. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	759	708
Dépréciations des créances clients	0	0
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	7	4
Créances nettes	765	712

7.6. Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	659	550
Comptes courants (1)	0	450
Débiteurs divers	355	1 074
Charges constatées d'avance	8	9
Dépréciation des autres actifs courants	0	0
Autres créances présentées en BFR	1 023	2 082
Impôt différés actifs	398	151
Frais d'émissions d'emprunts	288	0
Autres créances non présentées en BFR	1 708	2 233

1) Compte courant avec la SAS POTAMOS.

7.7. Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 960	3 418
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 960	3 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 960	3 418
Découverts bancaires	111	19
Trésorerie nette	2 849	3 398

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 418	2 505
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 418	2 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 418	2 505
Découverts bancaires	19	
Trésorerie nette	3 398	2 505

7.8. Capitaux propres

7.8.1. Capital social

Le nombre d'actions composant au 31 décembre 2023 le capital social de la société GROUPE HYRO EXPLOITATIONS est de 123 000 actions et la valeur nominale de 107 € par action, soit un montant total du capital social de 1 968 000 €.

La société HYDRO EXPLOITATIONS est une société cotée dont le capital se décompose au 31 décembre 2023 de :

- 109 491 actions (soit 97.50 %) par l'actionnaire de référence SAS POTAMOS ;
- 13 509 actions cotées (soit 2.50 %) sur Euronext Access et détenues par des actionnaires minoritaires.

Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le Groupe ne détient pas d'actions propres dans les périodes présentées.

7.8.2. Dividendes

La société GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS n'a pas procédé à la distribution d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.9. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2023
Provision pour indemnités départ en retraite (1)	10	9	(9)	0	9
Provisions pour renouvellement (2)					
Provisions pour risques et charges	10	9	(9)	0	9

- (1) Le Groupe a estimé le montant des indemnités de départ en retraite en fonction des hypothèses suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Hypothèse financière		
Taux d'actualisation	3,75%	0,98%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de cotisation	35,00%	35,00%
Hypothèse démographique		
Âge de la retraite	60 - 67 ans	60 - 67 ans
Table d'espérance de vie	INSEE 2018	INSEE 2018
Taux de turn over	Faible	Faible

Le Groupe n'a pas appliqué au 31 décembre 2023 le dispositif de plafonnement des droits pour évaluer l'indemnité de départ à la retraite sans prise en compte de l'actualisation de la recommandation ANC 2013-02.

- (2) Le Groupe constitue des provisions pour renouvellement des actifs remis à titre gratuit à la fin de la période de la concession ou de l'autorisation d'exploitation des droits d'eau. Ces provisions sont constituées principalement sur un cycle triennal de renouvellement des biens identifiés avec concertation des autorités de régulation. Ces travaux de renouvellement portent essentiellement sur des éléments de maçonnerie des canaux d'amenée. Ces provisions sont reprises en résultat l'année d'exécution des travaux dont les coûts sont présentés principalement dans le poste « Maintenance et entretien ».

Les provisions pour renouvellement ont été intégralement reprises sur l'exercice 2022 compte tenu du manque de visibilité sur les durées des concessions.

7.10. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Remboursement	Variations nettes	31 décembre 2023
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	21 510	8 000	(11 502)	0	18 008
Dettes financières vis-à-vis des parties liées	0	0	0	0	0
Dettes financières long terme	21 510	8 000	(11 502)	0	18 008
Intérêts courus	29	0	(8)	0	21
Découverts bancaires	19	0	0	92	111
Dettes financières court terme	48	0	(8)	92	132
<i>Dont location financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Endettement financier brut	21 558	8 000	(11 510)	92	18 140

(1) Les emprunts souscrits au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

- Un emprunt souscrit auprès du CIC par HYDRO EXPLOITATION et assorti d'un taux d'un taux fixe sur 15 ans avec un intérêt à terme échu. Le montant de l'emprunt est de 8 000 K€. Cet emprunt n'est pas soumis au respect de ratio financier.
- Le billet à ordre trimestriel de 5 M€ a été renouvelé le 28 janvier 2023 et le 28 avril 2023 avec un taux d'intérêt annuel de 3,757% et une échéance au 28 juillet 2023.

Un emprunt de 7,5 M€ souscrit auprès de la BPI est soumis au respect de ratio financier. Le ratio financier est respecté au 31 décembre 2023.

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Remboursement	Variations nettes	31 décembre 2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 866	15 043	(522)	0	21 510
Dettes financières vis-à-vis des parties liées	0	0	0	0	0
Dettes financières long terme	5 866	15 043	(522)	0	21 510
Intérêts courus sur dettes financières	1	27	(1)	0	29
Découvert bancaire	8	0	0	11	19
Dettes financières court terme	9	27	(1)	11	48
Endettement financier brut et assimilés	5 876	15 069	(523)	11	21 558

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	à 1 an	1 à 4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 008	1 677	5 556	10 775
Dettes financières vis-à-vis des parties liées				
Dettes financières long terme	18 008	1 677	5 556	10 775
Intérêts courus	21	21		
Découverts bancaires	111	111		
Dettes financières court terme	132	132		
Endettement financier brut	18 140	1 809	5 556	10 775

7.11. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	2 167	1 241
Clients - Avances et acomptes recus	133	0
Dettes fournisseurs	2 300	1 241

7.12. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	26	25
Dettes fiscales	40	106
Comptes courants	1 101	0
Autres dettes diverses	226	472
Produits constatés d'avance	1 624	1 602
Autres dettes et comptes de régularisation présentées en BFR	3 016	2 204
Impôts différés passifs	120	63
Dettes sur acquisition d'actifs	0	522
Total des autres dettes et comptes de régularisation	3 136	2 789

7.13. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Variation	Reclassement	Entrées de périmètre	31 décembre 2023
Impôts différés - Actif	151	235	(1)	13	398
Impôts différés - Passif	63	58	(1)	0	120
Total Impôts différés nets	89	177	0	13	278

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements de retraite	2	2
Provisions réglementées	(162)	(104)
Déficits fiscaux reportables	363	109
Frais d'acquisitions sur titres	51	57
Annulation réévaluation des immobilisations	24	24
Impôts différés nets	278	89

Le Groupe est constitué d'une entité fiscale SA HYDRO EXPLOITATIONS, groupe fiscalement intégré. Le groupe d'intégration fiscale se compose des sociétés SA HYDRO EXPLOITATIONS, EURL SEGG et SARL HYDRO ELECTRIQUE DE

SAINT AVENTIN, SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, FINANCIERE CLAMAGIRAND et RATIE CLAMAGIRAND.

Les impôts différés sont évalués au taux de 25% en fonction des taux d'imposition en vigueur à l'échéance du retournement des différences temporaires.

Le Groupe a reconnu l'IDA de 285 K€ sur les déficits fiscaux reportable compte tenu des probabilités de récupération de ces déficits à 3 ans.

7.14. Détail du Besoin en fonds de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Variation du BFR	Variation de périmètre	31 décembre 2023
Stocks et en-cours nets	2	(2)	0	0
Créances clients nettes	712	53	0	765
Autres créances nettes	2 082	(1 059)	0	1 023
Dettes fournisseurs	1 241	1 058	0	2 300
Autres dettes	2 204	812	0	3 016
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(649)	(2 878)	(0)	(3 527)
Dettes liées aux acquisitions d'immob.	522	(522)	0	0
Total des éléments courants à l'exception du BFR	522	(522)	0	0

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Variation du BFR	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Stocks et en-cours nets	0	(1)	3	2
Créances clients nettes	425	154	134	712
Autres créances nettes	505	1 533	44	2 082
Dettes fournisseurs	1 119	115	7	1 241
Autres dettes	667	1 431	106	2 204
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(857)	141	69	(649)
Dettes liées aux immobilisations	350	172	0	522
Total des éléments courants à l'exception du BFR	350	172	0	522

8. Informations relatives aux postes du compte de résultat**8.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Vente d'électricité	3 646	2 370
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	58	11
Total du chiffre d'affaires	3 704	2 381

8.2. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Subventions d'exploitation	4	7
Transferts de charges d'exploitation	122	146
Reprise amortissement financier de caducité (1)	57	79
Autres produits	0	0
Total des autres produits d'exploitation	184	232

(1) Amortissement de caducité sur les équipements et installations remis à titre gratuit à la fin de la période de concession et ou d'exploitation (cf. Note 4.3.2 Comptabilisation des concessions et autorisation d'exploitation : immobilisations sous concession et droits des).

8.3. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats non stockés de matières et fournitures	(60)	(55)
Variation de stocks de matières premières et fournitures	(2)	(1)
Total des achats consommés	(68)	(55)

8.4. Services extérieurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sous-traitance	(843)	(576)
Loyer mobilier et charges locatives	(19)	(10)
Primes d'assurances	(162)	(173)
Publicité	(7)	(0)
Déplacements et réceptions	(11)	(7)
Honoraires	(321)	(306)
Frais postaux et de télécommunications	(11)	(10)
Maintenance et entretien	(570)	(194)
Dotations amortissement financier de caducité (1)	0	(131)
Redevances et autres charges (2)	(268)	(104)
Total des services extérieurs	(2 210)	(1 510)

(1) Amortissement de caducité sur les équipements et installations remis à titre gratuit à la fin de la période de concession et ou d'exploitation (cf. Note 4.3.2).

(2) Dont redevances d'exploitation des centrales.

8.5. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(2)	(1)
Autres taxes	(191)	(150)
Total des impôts et taxes	(193)	(151)

8.6. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunérations du personnel	(130)	(110)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(35)	(32)
Total des charges de personnel	(165)	(142)

8.7. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dot./Amt. de l'écart d'acquisition	(551)	(450)
Dot./Amt. & Prov. des Immobilisations	(1 187)	(1 102)
Dot/Prov. engagements de retraite	0	(10)
Dot./Prov. nettes pour renouvellement	0	205
Dot/ Rep Prov. pour risques et charges d'exploitation	0	13
Total des amortissements, provisions et dépréciations	(1 738)	(1 342)

8.8. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gains de change	6	0
Autres produits financiers	87	5
Produits financiers	93	5
Intérêts financiers	(890)	(220)
Charges financières	(890)	(220)
Résultat financier	(797)	(215)

8.9. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	248	103
Produits de cession d'immobilisations corp. (1)	2 752	600
Reprises exceptionnelles des immobilisations	0	0
Reprises exceptionnelles sur provisions	0	205
Produits exceptionnels	3 000	908
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	(159)	(55)
VNC des immobilisations corp. Cédées (1)	(43)	(195)
Dotation aux amortissements exceptionnelles des immobilisations	(201)	186
Provisions exceptionnelles	(0)	0
Charges exceptionnelles	(403)	(64)
Résultat exceptionnel	2 596	845

(1) La cession des titres CERBERE a été réalisée pour une valeur de 2 752 K€. La valeur nette comptable des titres consolidés s'élevait à (50) K€ à la date de cession, conduisant à la présentation d'une plus-value consolidée de 2 702 K€.

8.10. Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	(16)	(62)
Impôts différés	177	(21)
Impôts sur le résultat	161	(83)

La charge d'impôt est rationalisée de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat avant impôt	1 313	(488)
<i>Taux d'imposition de l'entité fiscale</i>	25,0%	25,0%
Impôt selon le taux d'imposition	(328)	29
Impôt enregistré dans le compte de résultat	161	(83)
Différence	490	(113)
Différences permanentes en social	0	16
Différences permanentes sociales	(76)	0
Amortissement des écarts d'acquisition	(138)	(113)
Produit de l'intégration fiscale	0	(6)
Déficit fiscal né sur période et non activé	0	(1)
Ecrêtement des impôts différés sur différences temporaires long terme	0	0
Retraitement consolidés	704	(9)
Total	490	(113)

9. Autres informations

9.1. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

9.2. Gestion des risques financiers

Le Groupe gère les risques financiers de la manière suivante :

- **Gestion du risque de taux**

L'endettement financier du Groupe s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2023 et est constitué de taux fixe et de taux variable. Le Groupe est donc exposé à une évolution des taux d'intérêt sur l'emprunt contracté auprès de la BPI par la SEGG.

L'endettement du Groupe est soumis au respect de ratios financiers (covenants) pour l'emprunt de 7,5 M€ souscrit auprès de la BPI.

- **Gestion du risque de devise**

Le Groupe réalise la totalité de son activité en France, il n'est donc pas soumis au risque de change.

- **Gestion du risque de liquidité**

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité compte tenu du niveau des disponibilités au 31 décembre 2023. La trésorerie nette s'élève à 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'endettement financier à maturité de moins de 12 mois s'élève à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2023. La Direction s'assure en permanence qu'elle dispose des fonds nécessaires pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les partenaires financiers et l'actionnaire de la société ont toujours accompagné le Groupe dans le financement de sa croissance.

- **Gestion du risque de crédit**

Le Groupe est exposé un risque de crédit limité. Le taux moyen de perte de créance sur les derniers exercices est nul par rapport au chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur un client de référence pour revendre son électricité. Il n'a pas été identifié de risque de crédit particulier.

- **Gestion du risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie limité dans la mesure où les actifs financiers tels que les disponibilités sont détenues dans des institutions financières ou par des tiers disposant d'une notation financière de qualité et/ou ne présentant pas de risque de défaut.

- **Gestion du risque de marché**

Suite à la résiliation de certains contrats d'obligation d'achat, les nouveaux contrats de vente d'énergie procurent un prix fixe sans engagement de production. Dans ces conditions, le Groupe reste peu exposé au risque de marché.

9.3. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société POTAMOS SAS (enregistrée en France) qui détient 89,02% du capital de la Société HYDRO-EXPLOITATIONS. Le capital restant est détenu par un nombre élevé d'actionnaires.

Les transactions effectuées avec les parties liées sont conclues dans des conditions normales de marché.

9.4. Information sectorielle

Le groupe a une mono-activité dans le secteur de la production de petite électricité à partir de l'énergie hydraulique.

La répartition du chiffre d'affaires par centrale est la suivante.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Campagne	102	140
Mondavezan	315	292
Labastidette	461	276
Saint Aventin	261	365
Cerbère	320	312
Clairac	876	222
Touzac	666	491
Auterive	644	270
Autres prestations	58	13
Total	3 704	2 381

Le Groupe n'est pas soumis à l'obligation d'établir une information sectorielle par zone géographique et par secteur d'activité sur les capitaux employés et le résultat d'exploitation. Néanmoins l'activité et le patrimoine du Groupe est situé en France.

9.5. Effectif

<i>Personnel à la fin de la période</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dirigeants, cadres	0	0
Employés et ouvriers non cadres	4	4
Total	4	4

9.6. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas eu de rémunération des organes de direction au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.7. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Nantissements HYDRO EXPLOITATIONS	399	399
Nantissements HYDRO EXPLOITATIONS sur financement Auterive	0	5 000
Nantissements CAMPAGNE SUR AUDE Banque CIC Sud Ouest (65 687 Actions)	2 903	321
Nantissements RATIE Clamagirand Banque CIC Sud Ouest (1 920 Actions)	14 600	
Nantissements Banque Financière Clamagirand CIC Sud Ouest (1 500 Actions)	6 212	
Nantissements SEGG	436	436
Hypothèque sur biens immobiliers	350	350
Cautions solidaire	3 600	3 600
Engagements donnés	28 500	10 106
Cautions solidaire HYDRO EXPLOITATIONS reçue par HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN	0	0
Cautions solidaire obtenue	0	5 000
Engagements reçus	0	5 000

Les matériels de la société SEGG ont fait l'objet d'un gage sans dépossession au profit de ce même établissement bancaire.

9.8. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 8 K€ au 31 décembre 2023 contre 8 K€ au titre de l'exercice précédent.